



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 129603

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de l'exposition croissante des enfants et des adolescents aux ondes électromagnétiques. Les champs magnétiques, qu'ils soient émis par des téléphones portables ou à travers des connexions *wifi*, font de plus en plus partie de notre quotidien. Selon un rapport de l'Affses, l'agence française de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, datant du 15 octobre 2009, l'excès de lymphomes et de leucémies observés sur trois cohortes de militaires exposés à des radars montrent qu'on ne peut à ce jour écarter la possibilité d'une association entre l'exposition professionnelle aux radars de plus de 2 000 MHz et le risque de lymphomes et de leucémies. Il est donc légitime de se poser la question des risques liés à l'utilisation du téléphone portable et du *wifi*. Un rapport datant du 6 mai 2011 de la Commission de l'environnement du Conseil de l'Europe, qui s'intitule « Le danger des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement » dont M. Huss fut le rapporteur, évoque les effets possibles des communications sans fil sur la santé. Sans que ces liens soient scientifiquement avérés, il semblerait qu'ils ne soient pas pour autant infondés. Les enfants et les adolescents seraient particulièrement sensibles à ce risque, car ils seraient exposés de plus en plus jeunes, de plus en plus longtemps, et leurs tissus seraient plus vulnérables. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre, au nom du principe de précaution, comme privilégier la connexion filaire dans les écoles et salles de classe au détriment de la connexion *wifi*, et réglementer de façon stricte l'utilisation du portable dans l'école, afin de protéger la santé des plus jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129603

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2016

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)